

Comment porter secours



1
La personne saigne-t-elle ? Répond-elle aux questions ? De quoi se plaint-elle ? Si elle ne parle pas et qu'elle ne te serre pas la main quand tu le lui demandes, elle a perdu connaissance.



2
Respire-t-elle facilement ? Approche-toi de son visage pour sentir son souffle et vérifie que sa poitrine se soulève. Si elle a du mal à respirer, bascule sa tête en arrière.



3
Vérifie si le cœur fonctionne en prenant le pouls de la personne : place ton index et ton majeur sur sa carotide sans appuyer. Si tu ne sens rien, c'est qu'elle est en arrêt cardiaque.



4
Si la personne ne respire pas mais que tu sens son pouls, il faut lui faire du bouche-à-bouche.



5
Si la personne ne respire pas et qu'il n'y a pas de pouls, il faut lui faire un massage cardiaque.



6
Si la personne est juste inconsciente mais qu'elle respire et a un pouls, il faut l'allonger sur le côté en la stabilisant avec la jambe du dessus et la couvrir. Ne lui donne pas à boire.

Que faut-il faire?

Les numéros d'urgence :



Ce qu'il faut retenir :



CARNET DE ROUTE

Connaître les dangers

Tu dois connaître les dangers auxquels tu es exposé(e) pour mieux les éviter :

- les **dangers à la maison** (les plus fréquents) : tous les jours, 2 000 enfants de 0 à 6 ans sont victimes d'accidents domestiques (chutes, noyades, intoxications, électrocutions, brûlures...);
- les **dangers sur la voie publique** : en 2006, près de 8 000 enfants de moins de 15 ans ont été victimes d'accidents de la route ;
- les **jeux dangereux**, à l'école ou dans la rue ;
- les **mauvaises rencontres dans la rue et sur Internet** (agressions, vols...).

Respecter les règles de sécurité

Les règles de sécurité sont rappelées dans les lois et les règlements. Elles doivent être connues et respectées par tous. Par exemple, le **Code de la route** assure la sécurité des personnes qui circulent sur la voie publique.

L'apprentissage des règles de déplacement commence dès l'école primaire par la découverte des panneaux de signalisation et des équipements de sécurité (port de la ceinture en voiture, du casque à vélo et à moto...). Si tu ne respectes pas le Code de la route, tu te mets en danger, tu mets les autres en danger et tu commets une **infraction** qui est punie par la loi.

Savoir réagir en cas de danger

Si tu es témoin d'un accident, d'un incendie ou d'une agression, tu dois absolument prévenir un adulte ou appeler les services de secours : **pompiers, policiers et gendarmes**, médecins du SAMU. Le témoin qui n'appelle pas un service de secours se rend coupable d'un délit de non-assistance à personne en danger.

Tu dois aussi connaître des **gestes** simples pour pouvoir aider toi-même une personne en détresse. L'apprentissage de ces gestes nécessite une formation donnée par des professionnels.